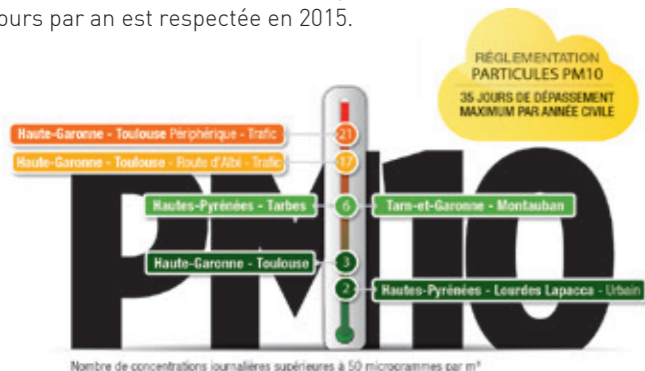


Suivi des valeurs réglementaires 2015

PARTICULES PM10

Situation en Midi-Pyrénées vis-à-vis de la protection de la santé en 2015

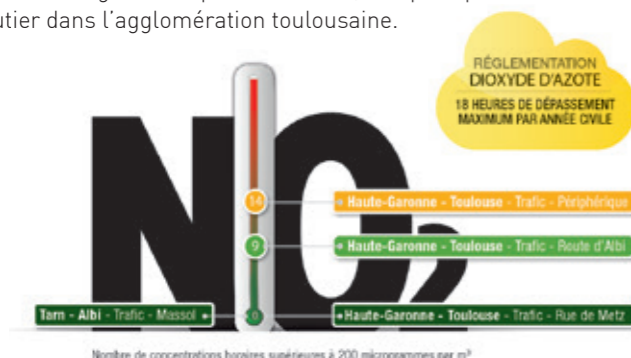
La valeur limite autorisant des dépassements dans la limite de 35 jours par an est respectée en 2015.



DIOXYDE D'AZOTE

Situation en Midi-Pyrénées vis-à-vis de la protection de la santé en 2015

La valeur limite est respectée en nombre d'heures de dépassement de 200 microgrammes par mètre cube, excepté à proximité du trafic routier dans l'agglomération toulousaine.



OZONE

Situation en Midi-Pyrénées vis-à-vis de la protection de la santé en 2015

La valeur cible qui autorise des dépassements dans la limite de 25 jours par an n'est pas respectée dans le Tarn, le Gers.



Bilan des indices journaliers de qualité de l'air enregistrés en 2015

En 2015, les indices mauvais représentent de 1 à 3% de l'année selon les territoires. C'est légèrement plus qu'en 2014 et cela s'explique par les épisodes de pollution plus nombreux en 2015. L'agglomération de Castres est celle qui met en évidence en 2015 le plus d'indices moyen à médiocre.

Ces indices de qualité de l'air moyen à médiocre représentent ainsi 35% de l'année 2015 contre 26% pour cette même agglomération en 2014. Les concentrations élevées en ozone au printemps et en début d'été ont notamment contribué à cette situation. Pour les autres agglomérations, la qualité de l'air a été évaluée comme moyenne à médiocre sur 25 à 30% de l'année 2015. Cependant il faut noter que l'indice de qualité de l'air reste bon globalement les deux tiers de l'année.



Echelle de l'Indice Qualité de l'Air :



La vignette indice qualité de l'air pour ma commune

rendez-vous sur le site internet

<http://oramip.atmo-midipyrenees.org/>

Directeur de publication : Michel AUJOLAT, Président de l'ORAMIP.
Contenu rédactionnel - mise en page : ORAMIP
Conception-réalisation maquette : Agence Yapak Toulouse
Crédits photos : ORAMIP
N° ISSN : 1634-5517. Tirage : 3 700 ex. Dépôt légal : à parution.
Publication non rediffusée en cas de données invalidées.
Imprimé en France par Imprimerie LECHA Toulouse sur papier 100 % recyclé



ORAMIP INFOS | LA QUALITÉ DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

BULLETIN D'INFORMATION

N°122

1er SEMESTRE 2016

Édito

LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2015 EN MIDI-PYRÉNÉES



Agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP place son expertise au service des territoires, collectivités et entreprises.

Chaque année, notre observatoire évalue la qualité de l'air en région.

Ce travail s'inscrit dans un objectif permanent d'amélioration des connaissances. Nous poursuivons notre action dans cette logique, notamment avec une surveillance renforcée des particules fines PM2,5 sur l'ensemble du territoire régional.

Vous trouverez ici les principales tendances de la qualité de l'air de l'année pour notre région encore Midi-Pyrénées en 2015.

Dès le 1er janvier 2017, la réorganisation territoriale des régions nous conduira, avec notre homologue en Languedoc Roussillon, à devenir une seule et même entité pour une seule et même grande région.

Notre future AASQA portera 2 métropoles, 13 préfectures de départements, pour une des régions les plus étendues de France.

Nous voulons un projet moderne, ambitieux, à la hauteur des enjeux de nos territoires urbains, mais aussi ruraux.

Etre à la hauteur des enjeux de nos métropoles Toulouse et Montpellier et de tout notre territoire régional en matière de qualité de l'air : c'est dans cet objectif que nous travaillons en synergie avec notre homologue en Languedoc-Roussillon, Air LR, dans l'élaboration de ce projet commun.

Michel AUJOLAT

Président d'Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP

DANS L'AIR AMBIANT, UNE SITUATION QUI A FAVORISÉ LA FORMATION D'OZONE

Au cours la période estivale, les conditions climatiques et les températures élevées ont favorisé la formation d'ozone. La situation est ainsi moins bonne en 2015 qu'en 2014 pour ce polluant.

La situation de la qualité de l'air est relativement satisfaisante au

regard de la réglementation en situation de fond, même si les concentrations en particules en suspension (PM10) et particules fines (PM2.5) sont en légère augmentation.

Les particules fines (PM2.5) ont des niveaux supérieurs à l'objectif de qualité sur l'agglomération toulousaine ; des évaluations en PM2,5 sont à réaliser dans les années à venir pour mieux évaluer la situation sur les autres départements.

	Particules PM10	Particules PM2.5	Di oxyde d'azote NO2	Ozone O3	Di oxyde de soufre SO2	Benzène B[a]P	Cadmium Cd	Autres métaux
Ariège	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert
Aveyron	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert
Gers	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert
Haute-Garonne	Vert	Orange	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert
Hautes-Pyrénées	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert
Lot	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert
Tarn	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert
Tarn-et-Garonne	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert

A PROXIMITÉ DU TRAFIC : DES CONCENTRATIONS ELEVÉES

A proximité des axes de circulation, les objectifs de qualité en PM2.5 ne sont pas respectés sur Albi et Toulouse. Les valeurs limites en NO2 pour la protection de la santé sont toujours dépassées sur l'agglomération toulousaine. Dans

ces environnements, les concentrations restent importantes, et les objectifs de qualité pour les particules en suspension (PM10) et les particules fines (PM2.5) ne sont pas respectés sur les agglomérations toulousaine et albigeoise.

	Particules PM10	Particules PM2.5	Di oxyde d'azote NO2	Benzène C6H6	Monoxyde de carbone CO
Haute-Garonne	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert
Hautes-Pyrénées	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Tarn	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

Échelle des valeurs réglementaires

► Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

► Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

► Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

► Réglementation respectée

ORAMIP Infos - La qualité de l'air en Midi-Pyrénées est éditée par ORAMIP ATMO Midi-Pyrénées, Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées
19 avenue Clément Ader - 31770 COLOMIERS
• Tél. : 05 61 15 42 46 / Fax : 05 61 15 49 03
• E-mail : contact@oramip.org
• Internet : <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>



Atmo Midi-Pyrénées



LES PARTICULES EN SUSPENSION

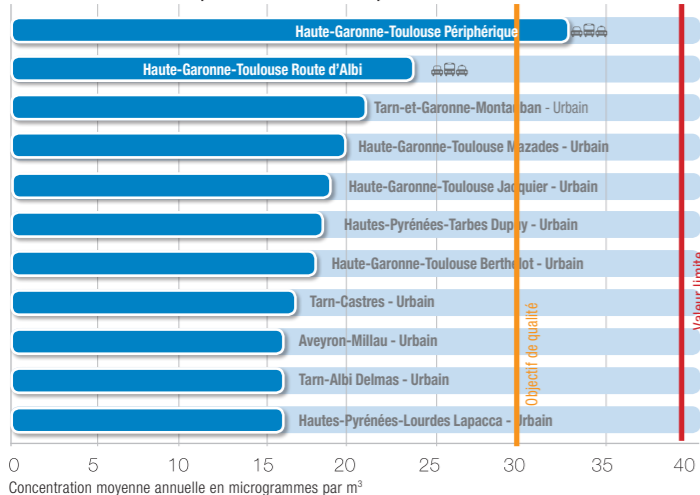
PARTICULES PM10 : STABILITÉ DES CONCENTRATIONS, LÉGÈRE TENDANCE À LA HAUSSE

Les concentrations en particules en suspension PM10 sont globalement stables en 2015, en très légère hausse par rapport à l'année 2014.

La situation au cours des trois dernières années a peu évolué. Les valeurs limites et l'objectif de qualité sont respectés tant en situation

urbaine de fond qu'à proximité des axes de circulation. Le site d'Albi en proximité de trafic a enregistré 15 µg/m³ de moyenne annuelle pour les PM2,5, moyenne la plus élevée de la région.

Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour les PM10 en 2015



PARTICULES FINES PM 2,5 : OBJECTIF DE QUALITÉ NON RESPECTÉ

La valeur cible de 15 microgrammes par mètre cube est respectée.

L'objectif de qualité de 10 microgrammes par mètre cube n'est pas respecté.

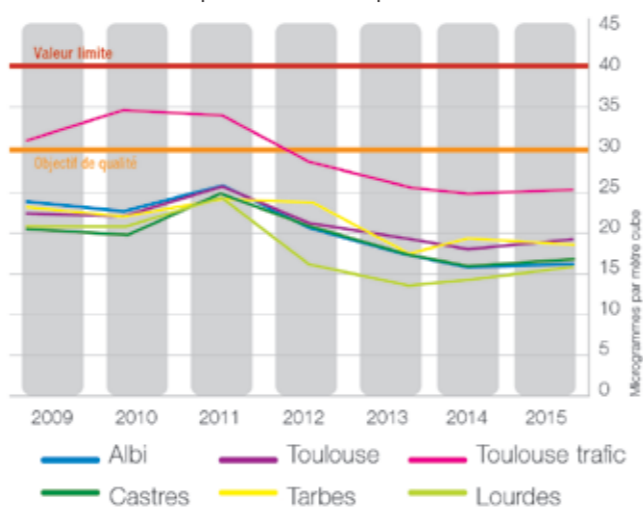
L'OZONE

LA VALEUR CIBLE EST DÉPASSÉE EN CERTAINS POINTS DE LA RÉGION

L'agglomération de Castres est, en 2015, le site le plus exposé à ce polluant.

La valeur cible qui demande de ne pas dépasser 120 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 8 heures plus de 25 jours par an est dépassée sur l'agglomération de Castres (Tarn) et à l'est du département du Gers, et atteinte en sur l'unité urbaine de Toulouse.

Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour les PM10 de 2009 à 2015

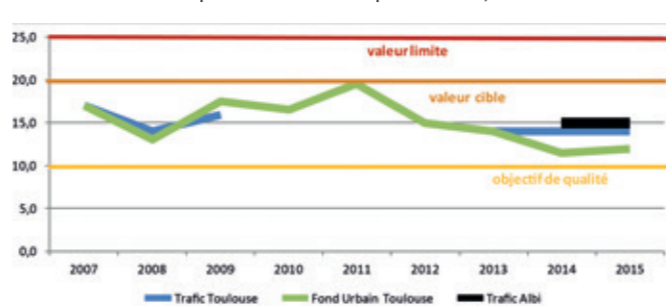


La valeur limite de 40 microgrammes par mètre cube est respectée sur le territoire régional.

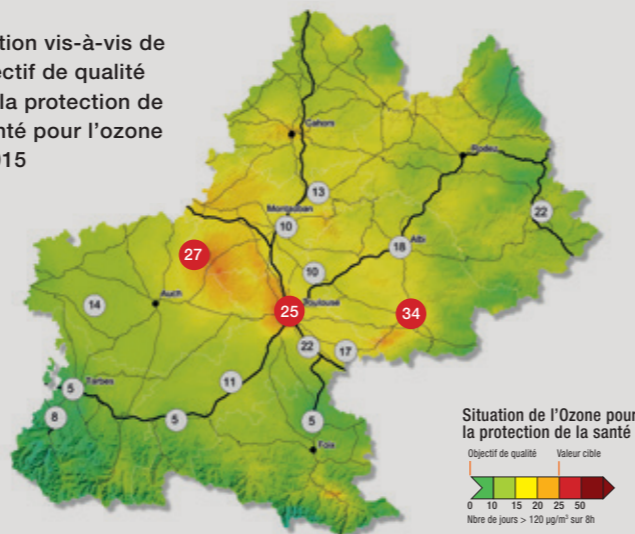
L'objectif de qualité de 30 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle n'est pas respecté sur le périphérique de Toulouse.

PARTICULES PM10 : L'OBJECTIF DE QUALITÉ N'EST PAS RESPECTÉ SUR LE PÉRIPHÉRIQUE DE TOULOUSE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour les PM2,5 de 2009 à 2015

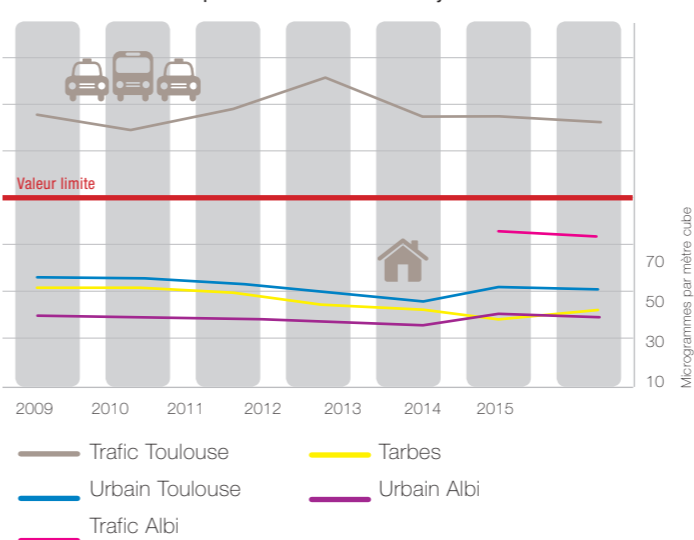


Situation vis-à-vis de l'objectif de qualité pour la protection de la santé pour l'ozone en 2015



LE DIOXYDE D'AZOTE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé en dioxyde d'azote de 2009 à 2015



La valeur limite de 40 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle n'est pas respectée à Toulouse à proximité du trafic routier.

TRAFIC ROUTIER TOULOUSAIN : DÉPASSEMENT DES VALEURS LIMITES



Retrouvez le Bilan Complet de la Qualité de l'Air 2015 en Midi Pyrénées sur le site internet de l'ORAMIP à la rubrique : «Je m'informe → Bilans annuels qualité de l'air»

POLLUTION DE L'AIR À L'OZONE : L'INTÉGRALITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL EST TOUCHÉ

Le nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ a été en nette augmentation sur le territoire régional.

Les conditions climatiques ensoleillées du printemps et les températures élevées du début d'été ont favorisé la formation d'ozone sur l'ensemble de la région

Midi-Pyrénées.

L'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est respecté en aucune zone du territoire régional, contrairement aux trois dernières années.

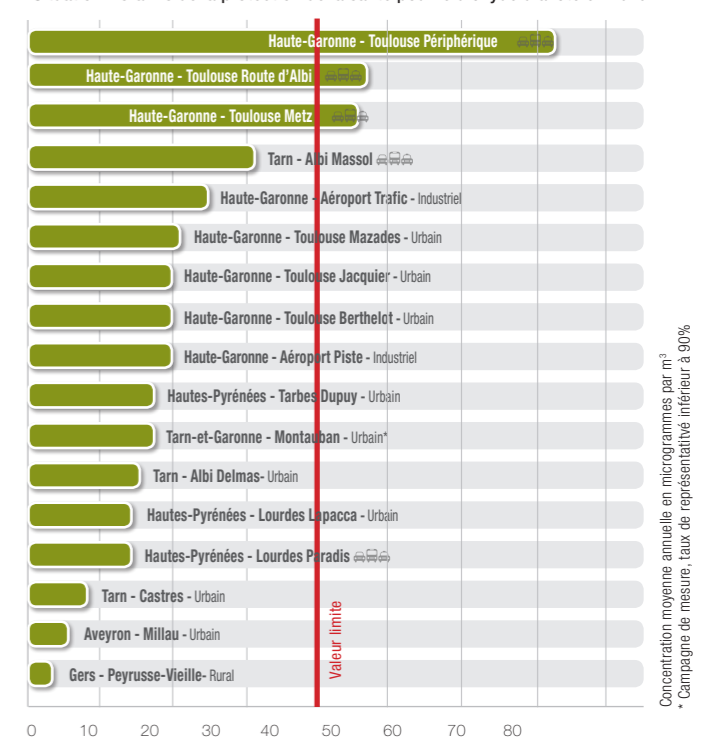
En 2015, la situation dans les agglomérations de Midi-Pyrénées est stable, tant en situation urbaine de fond qu'à proximité des axes routiers.

L'unité urbaine de Toulouse met toujours en évidence en moyenne annuelle des dépassements de la valeur limite pour la protection de la santé à proximité des principaux axes de circulation.

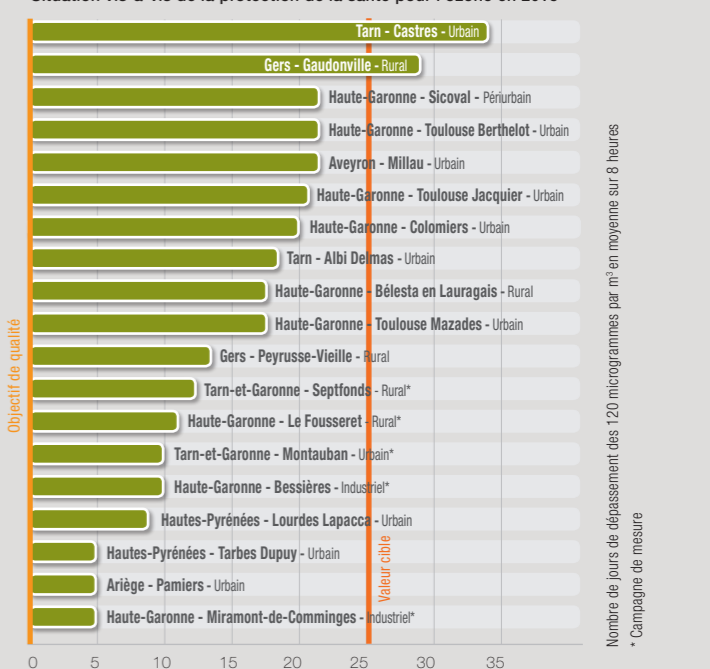
Les concentrations mesurées en proximité trafics sur l'agglomération albigeoise sont nettement plus élevées qu'en situation urbaine de fond, mais elles restent inférieures à la valeur limite pour l'année.

STABILITÉ DE LA SITUATION RÉGIONALE POUR LE DIOXYDE D'AZOTE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour le dioxyde d'azote en 2015



Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour l'ozone en 2015



Nombre de jours de dépassement des 120 microgrammes par m³ en moyenne sur 8 heures
* Campagne de mesure